



Avis aux fonctionnaires et agents de l'Etat

Objet : Relèvement du taux de la taxe sur la valeur ajoutée appliqué aux opérations de crédit

Suite au relèvement du taux de la TVA appliqué aux opérations de banques et de crédit de 7% à 10%, introduit par la loi de finances n° 35-05 pour l'année budgétaire 2006 promulguée par le Dahir n° 1-05-197 du 26 décembre 2005, la Trésorerie Générale du Royaume (Paierie Principale des Rémunérations) porte à la connaissance des fonctionnaires et agents de l'Etat qu'elle procédera à l'application de cette mesure sur la paie de janvier 2006, pour les fonctionnaires dont les crédits contractés sont précomptés à la source.

Pour toute réclamation ou information à ce sujet, les fonctionnaires concernés sont priés de contacter directement leur organisme de crédit respectif.